

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

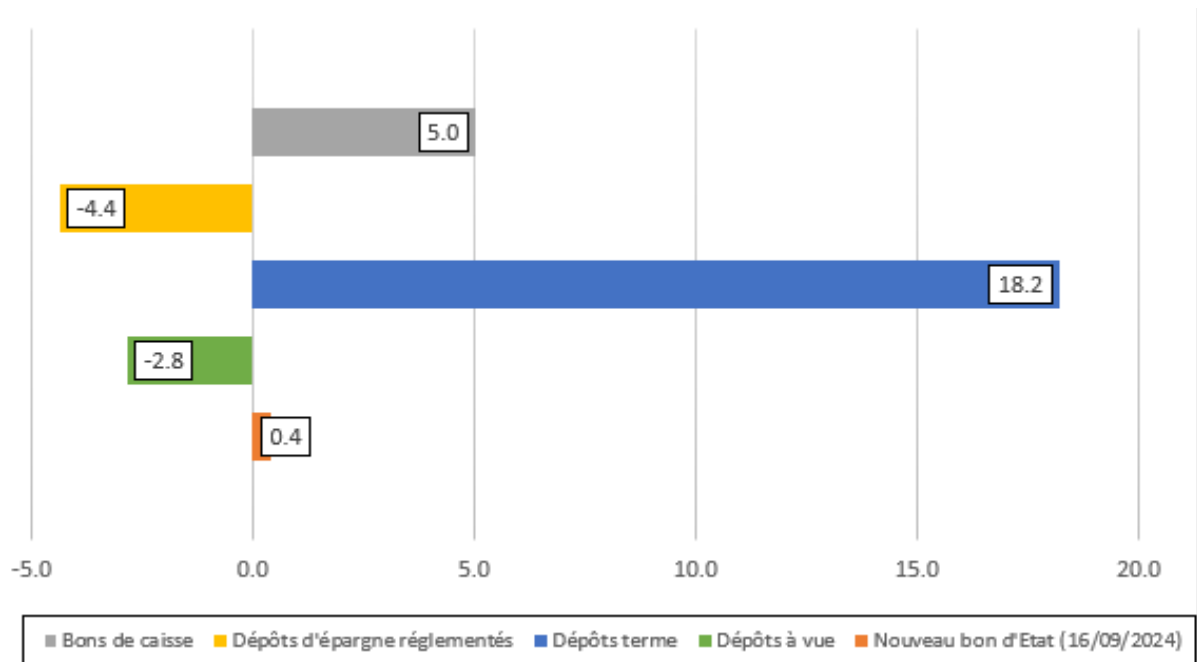
Liens: [Infographie](#) [NBB.Stat](#) [Information générale](#)

Le remboursement du bon d'Etat a entraîné un rapatriement des fonds vers les banques

La libération en septembre 2024 des € 21.9 milliards investis par les ménages belges dans un bon d'Etat à un an a entraîné un rapatriement partiel de ces montants vers les banques. Seuls € 400 millions ont été réinvestis dans le bon d'Etat émis au 16 septembre 2024.

Les dépôts à terme ont été les placements les plus populaires (+€ 18.2 milliards) suivi par les bons de caisse (+€ 5.0 milliards). Les taux proposés¹ pour ces produits ont également attiré des dépôts déjà présents sur les comptes d'épargne réglementés et les comptes à vue car ceux-ci ont baissé respectivement de € 4.4 milliards et de € 2.8 milliards.

Evolution des dépôts des ménages belges et des bons de caisse entre août et septembre 2024 (€ milliards)



Source : BNB, Agence Fédérale de la Dette

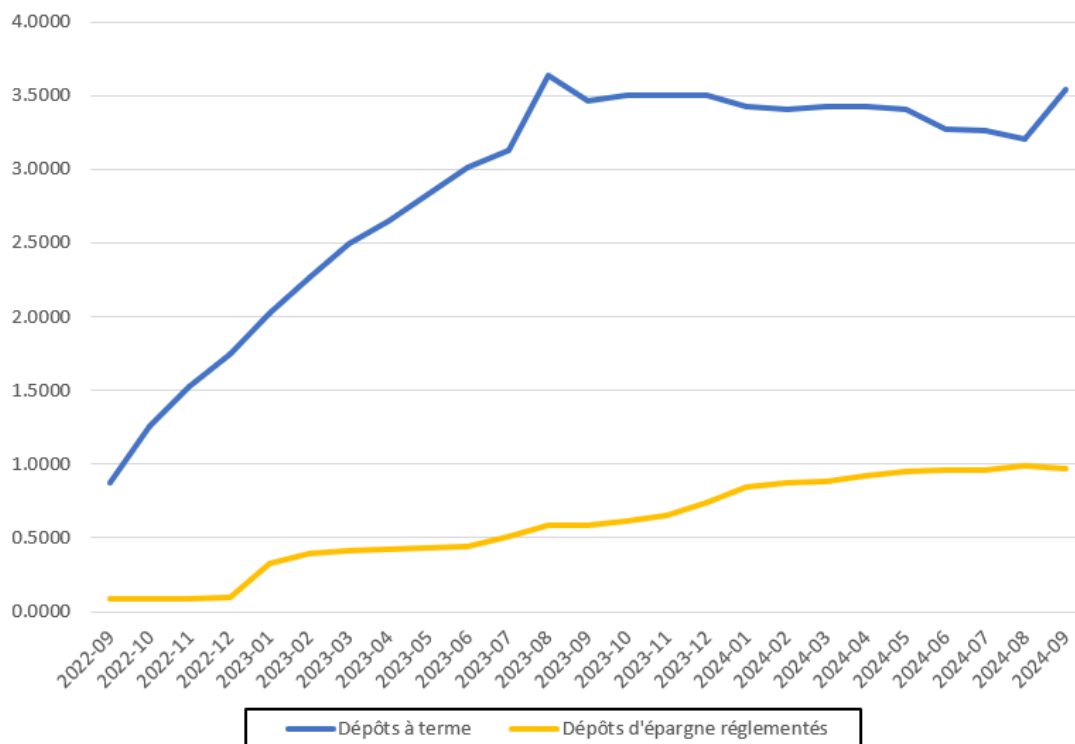
¹ Les meilleurs taux bruts avoisinaient 4% pour les dépôts à terme et 3.1% pour les bons de caisse
Communication Banque nationale de Belgique s.a. boulevard de Berlaimont 14 BE-1000 BRUXELLES tél. + 32 2 221 46 28 www.nbb.be N° d'entreprise: 0203.201.340 RPM Bruxelles

Le bon d'Etat émis au 4 septembre 2023 aura eu deux conséquences sur le marché des dépôts belges.

D'une part, la concurrence au sein du secteur bancaire pour attirer les investisseurs explique l'augmentation du taux d'intérêt moyen pondéré pour les dépôts à terme sur un mois (+0.34 point de base entre août et septembre 2024). Elle n'a en revanche pas eu d'effet visible sur le taux d'intérêt moyen pondéré applicable aux dépôts d'épargne réglementés.

Evolution du taux moyen pondéré applicable pour les dépôts des ménages belges

(%)



Source : NBB.Stat

D'autre part, le poids des dépôts à terme est passé en un an de 11% à 15% du total des dépôts des ménages belges, soit une augmentation de € 22.3 milliards. Cette tendance à la hausse est néanmoins observable depuis deux ans.